



## Mariage de sans papier avec une française (RMI et sans logement)

Par **fatmy**, le **21/02/2010** à **19:50**

Bonjour, Je suis un sans papier d'origine marocaine, je suis rentré sans visa, je suis avec une française, elle est tombée enceinte (maintenant 8e mois de grossesse). Il n'y a pas de logement elle vit dans une association (agena) elle touche le RMI, c'est ce que je peux avoir mes papiers, c'est ce que j'ai des obstacles, j'ai besoin d'une réponse, merci d'avance.

Par **wanisoso**, le **25/02/2010** à **21:15**

je te répond car moi je suis française et mon mari est sans papier marocain, il est venu en France sans visa, il a été obligé de partir au Maroc chercher son visa, il n'y a aucun autre issue, moi je suis au Maroc, sache que ta femme est française et au consulat on ne lui demandera ni revenu, ni logement, mon mari est resté au Maroc 6 mois puis il a eu son visa en janvier 2010. Sache que si tu perds du temps vaut mieux partir au Maroc chercher ton visa parce que tu n'auras jamais tes papiers si tu restes en France. Sache qu'il y a une loi pour les conjoints de Français, le consulat DOIT te donner ton visa après 6 mois MAXIMUM à compter le jour de ta demande de visa, bien sûr si tu n'as pas de casier judiciaire et si tu n'es pas une menace pour l'ordre public, sinon ça peut prendre 1, 2, 3 ou 6 mois. Mon mari a attendu 6 mois jusqu'à ce qu'il ait déjà été marié en France et donc il y avait une enquête sur lui. BON courage

Par **fatmy**, le **26/02/2010** à **00:20**

merci pour ta reponse rnmais il faut que tu sache que j'ai demandé la capacité du maraige au maroc au conculat de france a rabat j'ai attendu 1 mois rnils ont réfuser mon demande rnp ar ce que j'ai de la famille en france rnet j'ai un passport rnet ma femme n'a pas un logment rnet elle jamais travailler rnc'est pour ça que j'ai décvidé de aller en france sans papier pour rnrejoindre ma femme que j'aime a la folie rn c'est injuste ce que m'arrive est ce que par ce que ma femme et pauvre rn svpo j'ai besoin d'un reponse

Par **wanisoso**, le **26/02/2010** à **14:55**

ben tu te mari a la mairie et tu va chercher ton visa o maroc

Par **chris\_idv**, le **26/02/2010** à **23:45**

Bonjour,rnrnJe récapitule pour m'assurer d'avoir tout saisi:rnrno entrée sans papier sur le territoire françaisrno jamais aucun titre de séjour validernno une compagne enceinte, sans logement, et bénéficiaire du RMI (en fait du RSA car le RMI n'existe plus)rnrnet votre question consiste à savoir si vous pouvez rencontrer des difficultés pour l'obtention d'un titre de séjour ?rnrnPuisque l'amour est, d'après vos propos, le moteur de votre démarche rien ne vous empêche de faire venir celle que vous aimez "à la folie" au Maroc afin de l'épouser pour vivre en famille.rnrnSalutations,

Par **Cleyo**, le **27/02/2010** à **20:59**

Oui, mais ce n'est pas la question, et accoucher au Maroc n'est peut-être pas le choix de Madame, et on peut la comprendre... rnrnEtant futur père d'un enfant français, lorsqu'il sera né, SI VOUS HABITEZ AVEC L'ENFANT, OU si vous justifiez vous occuper de lui (visites, pension alimentaire versée à la mère), vous pourrez bénéficier d'un titre de séjour. rnrnMais avant la naissance, rien.rnrnIl faut que votre compagne trouve un logement rapidement car la situation va être compliquée si vous ne demeurez pas avec l'enfant. rnrnEtre père d'un enfant français ne suffit pas, il faut prouver que l'on contribue à son entretien et à son éducation. Lorsque l'on vit avec l'enfant, ce n'est pas difficile à prouver, même si l'on ne travaille pas. rnrnMais lorsque l'on ne vit pas avec l'enfant, il faut apporter des preuves solides, pas seulement un ticket de caisse d'achat d'un litre de lait de temps en temps. rnrnDonc l'urgence est de trouver un logement pour vous et Madame, avant qu'elle n'accouche. rnrnUne fois l'enfant né, vous le reconnaissez à l'état civil, puis vous allez à la préfecture demander un titre de séjour, en justifiant de votre vie commune OU de ce que vous vous occupez de l'enfant. rnrnCleyo

Par **utopie74**, le **28/02/2010** à **08:06**

c'est plutot une facilité pour certain de rentrer en france facilement, mais heureusement que tout change, le problème dans tout cela, c'est quand il y a un enfants, ce sera toujours eux qui

trinqueront, et non pas a cause du système mais bien des parents qui n'ont rien dans la tête...faire des enfants pour rentrer a tout prie dans un pays...c débile et une condamnation devrait leur être infligé

Par **Cleyo**, le **28/02/2010** à **13:15**

Utopie74, il me semble que ce forum n'a pas vocation a recevoir vos opinions ou états d'âme, et se transformer ainsi en café du commerce, mais à répondre juridiquement à des situations données.... si les situations vous défrisent, il existe plein d'autres forums non dédiés au droit des étrangers, que je sache. rnrnCleyo

Par **virginiem6**, le **08/03/2010** à **17:46**

Bonjour,rnrnJe travaille actuellement sur une série de documentaires pour la chaîne M6. L'idée de ces reportages est de suivre un chemin de vie au travers d'une passion, d'une particularité ou d'une différence. Nous recherchons, pour cela, des personnes qui se marient prochainement et qui seraient dans une situation identique à la vôtre. A savoir un mariage mixte et non sans complication. L'idée serait de faire un avant/après. J'aimerais si cela est possible, discuter avec vous de ce reportage. N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations, je me ferai un plaisir de vous répondre. rnBien cordialement,rnrnVirginie M6rnvirginiem6@yahoo.fr01 53 17 99 31

Par **janna**, le **24/05/2010** à **02:21**

JE TENAIS A TE dire mon cher ami est-ce ke tu est marié ?CONCERNANT LE RMI C PAS UN PROBLEME MAIS LE LOGEMENT çA RISQUE de poser un probleme,bon courage

Par **gege56**, le **08/06/2013** à **00:15**

Bonjour rnje voudrais savoir la durée de l'obtention du visa long séjour , je vous explique je me suis mariée sans problème avec mon mari en France qui est sans papier rentrer sans visa marocain on nous a dit qu'il fallait qu'il rentre au Maroc pour faire une demande de visa long séjour au consulat rnalors mes questions sont combien de temps ? comment faire pour repartir au Maroc sans avoir de problème a la frontière? rnmerci d'avance